

Nouméa, le 02/05/2018

## INFORMATION PRESSE N°2

### Organisation des soins au Médipôle dans le contexte de l'arrêt d'activité des cliniques

### Renforcements engagés dans le cadre de l'arrêt d'activité, en parallèle, de la médecine de ville

L'arrêt d'activité dans le secteur médical libéral, désormais élargi aux médecins généralistes, impacte l'activité de l'Etablissement.

Dans le cadre de sa mission d'égal accès et de continuité des soins, le CHT a donc lancé ce jour un renforcement de ses équipes, en particulier pour répondre au flux des patients qui arrivent à la Maternité et aux Urgences.

Les mesures prises sont les suivantes :

- Maternité
  - o Doublement des lits et utilisation du service des grossesses à risques (GAR) pour accueillir les parturientes
  - o Présence H24 d'une sage-femme et d'un aide-soignant supplémentaires
- Urgences :
  - o Renforcement de personnels infirmiers
  - o Ouverture d'une consultation de Médecine générale aux Urgences, dès la disponibilité de médecins généralistes supplémentaires
- Dans les autres services de l'Etablissement :
  - o Accueil des soins infirmiers en consultation de Chirurgie, en particulier pour prendre en charge les soins post-opératoires et permettre des sorties d'hospitalisation

- Renforcements des secrétariats médicaux
- Maintien des lits épidémiques ouverts
- Ouverture des lits des hôpitaux de semaine en hospitalisation complète (c'est-à-dire maintien de ces lits en activité le week-end)

Comme c'est le cas depuis le début du mouvement, un point est fait tous les jours afin d'ajuster « en continu » ces organisations.

La présidente de la Commission médicale d'établissement (CME), la présidente du Conseil d'administration et le directeur remercient les équipes du CHT, en particulier les équipes de soins et les secrétariats médicaux, pour leur engagement et se tiennent à leur écoute afin de répondre de la façon la plus adaptée à leurs besoins dans ces circonstances exceptionnelles.

#### **RAPPEL PRATIQUE**

Les secrétariats médicaux des différentes spécialités sont à disposition pour fournir tous les renseignements nécessaires.

Ils sont accessibles par téléphone :

. Par le standard, au 20 80 00

. Directement : leur numéros sont à consulter sur le site Internet [www.cht.nc](http://www.cht.nc)